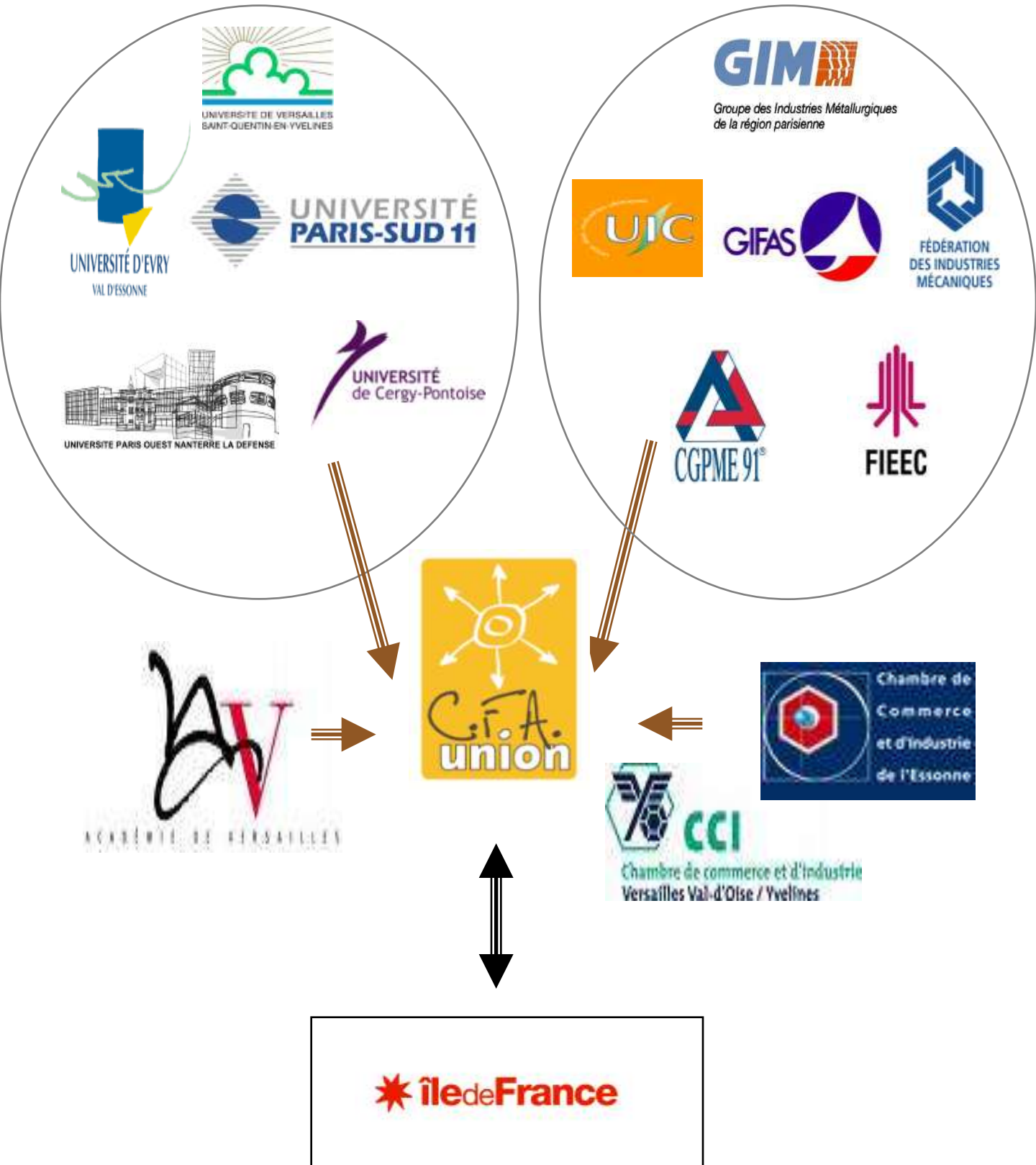




1°) PRÉSENTATION DU CFA UNION

C.F.A.
union

Le CFA « Union Université Economie »



Facultés Sciences, Droit

IUT

Ecoles d'Ingénieurs

Hors les murs

Paris-Sud 11 Orsay,
Sceaux
Paris Ouest Nanterre la
Défense
Cergy-Pontoise
Versailles-Saint-Quentin

Cachan
Cergy-Pontoise
Orsay
Sceaux
Vélizy
Ville-d'Avray
Tremblay

ENSEA Cergy
IFIPS Orsay-Cachan
SUPELEC Gif/Yvette

3 700 apprentis formés depuis 1996

95 % de taux de réussite au diplôme
80 % d'insertion en entreprise (à 6 mois)



+ 990 apprentis en 2008-2009
formés dans 38 filières et accueillis
par 600 entreprises



Diplômes préparés

BAC + 2

6 DUT et DEUST

16 licences professionnelles

BAC + 3

1 licence sciences/techniques

1 DCG (diplôme compta-gestion)

BAC + 5

10 masters professionnels

5 formations d'ingénieurs

taux de réussite au diplôme : 95 %

taux d'insertion : 80 % à 6 mois





Domaines de formation

Industrie

Electricité - Electrotechnique

Automatismes et informatique industrielle

Informatique - Réseaux et télécoms

Electronique - Optronique - Aéronautique

Biotechnologies - Matériaux

Mécanique et Productique

Services et tertiaire

Logistique et transports

Réseaux informatiques et Sécurité

Comptabilité - Gestion - Droit - RH

Management et commerce



**2°) PRÉSENTATION DU
CONTRAT D'APPRENTISSAGE**



**C.F.A.
union**



Le contrat d'apprentissage

CDD d'un type particulier qui permet à un apprenti de préparer un **diplôme** et d'acquérir une **qualification** en suivant une **formation rémunérée** dispensée dans l'entreprise et par le CFA

Durée du contrat : 1 à 3 ans selon la formation

entreprises concernées : celles relevant des secteurs artisanal, commercial, industriel, associations, professions libérales, établissements publics

L'entreprise doit désigner un **maître d'apprentissage** qui doit justifier d'un niveau de qualification et d'une expérience professionnelle de 3 à 5 ans en lien avec le diplôme préparé par l'apprenti



Le contrat d'apprentissage

Statut de l'apprenti : salarié à temps plein de l'entreprise
(mêmes droits et obligations que les autres salariés)

Quelles sont les aides pour l'entreprise ?

- **exonérations de cotisations** :
 1. si l'entreprise a moins de 11 salariés :
exonération totale des cotisations (sauf cotisation accidents du travail/maladies professionnelles)
 2. si l'entreprise a 11 salariés et + : exonération des cotisations patronales de **sécurité sociale**

- **aide de la Région** d'un montant minimal de 1200 euros (1500 euros si entreprise de moins de 250 salariés)

- **crédit d'impôt apprentissage** : 1600 euros par apprenti



Le contrat d'apprentissage

nouvelles mesures gouvernementales en faveur de l'emploi des jeunes

- zéro charges pour l'embauche d'apprentis dans toutes les entreprises
- prime de 1800 euros pour l'embauche d'apprentis supplémentaires dans les entreprises de moins de 50 salariés (versement de la $\frac{1}{2}$ à la signature du contrat et l'autre $\frac{1}{2}$ 6 mois plus tard)



Le salaire de l'apprenti

	18-20 ans	21 ans et +
Année 1 DUT – Ingénieur – M 1	41 % du SMIC 541.62 €	53 % du SMIC * 700.14 €
Année 2 Licence pro – M 2	49 % du SMIC 647.30 €	61 % du SMIC * 805.82 €
Année 3	65 % du SMIC	78 % du SMIC * 1030.39 €

*** Ou du minimum conventionnel si plus favorable**

SMIC actuel : 1321.02 € au 1^{er} juillet 2008

Exonération droits d'inscriptions à l'université

Exonération d'impôts

+ Forfait de 75 € / an d'aide régionale

SALAIRE BRUT = SALAIRE NET



Le contrat d'apprentissage

Coût d'un apprenti âgé de + 21 ans en licence pro

Salaire mini de l'apprenti	806 euros/mois 9700 euros/an	
Charges patronales non exonérées (FNAL, transport, chômage, retraite, AT/MP)	95 euros/mois 1150 euros/an	
Crédit d'impôt apprentissage		1 600 euros /an
Aide régionale (entreprise de – 250 salariés)		1 500 euros /an
Salaire annuel + charges	10850 euros	
aides		3 100 euros
Coût total approximatif/apprenti	7750 euros/an	
Coût total avec nouvelles aides	4800 euros/an	



CONTACT AU CFA UNION



Sylvie GIBOUDAUD

Responsable de contrats d'apprentissage

Responsable de la communication

Tél : 01.69.15.35.14

Mail : sylvie.giboudaud@u-psud.fr